



Commune de Gornac

Nombre de membres en

Séance du mardi 01 décembre 2015

exercice: 11

L'an deux mille quinze et le premier décembre à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 27 novembre 2015, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.

Présents : 8

Votants: 8

Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Alain COMBES, Marie-Thérèse LESTAGE, Dominique BRIFFAUT, Jérôme TROLLIET, Laurence LEROY, Frédéric ARROYO, Michel POSSAMAÏ

Représentés :

Excusés : Jérôme PANCHE, Gilles GALLÈS, Mayder MARAN

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse LESTAGE

Madame Marie-Thérèse LESTAGE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 27 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité avec la modification suivante : En ce qui concerne les échanges pour la restauration de l'ancien bâtiment de la poste, en vue d'y aménager une Maison des Assistantes Maternelles, Madame Dominique BRIFFAUT souhaite que la phrase relative à son intervention soit rédigée de la façon suivante : « *Dominique BRIFFAUT suggère la possibilité d'isoler uniquement les soubassements, ceci équivaldrait à une surface basse importante n'allant pas jusqu'aux plafonds. Cette solution peut être adoptée après avoir fait un traitement des soubassements afin d'éviter les remontées d'humidité par capillarité.* »

Aménagement du territoire - Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire expose le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 19 octobre 2015 par Monsieur le Préfet de la Gironde à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale conformément à l'article L 5210-1-1 du CGCT.

Les regroupements concernant directement la commune sont la « Communauté de Communes du Sauveterrois » et le « SIVOM d'adduction d'eau et d'assainissement à la carte de St Brice. ».

Communauté de Communes du Sauveterrois

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Communauté de Communes du Sauveterrois - DE 2015 45

Monsieur le Maire présente l'état des lieux des EPCI à fiscalité propre de la Gironde. Il indique l'obligation de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, codifiée aujourd'hui dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans chaque département la CDCI doit prévoir de manière obligatoire le regroupement des communautés de communes ayant moins de 15 000 habitants. Or, au titre de sa faible densité démographique (30,8hab/km²), la Communauté de Communes du Sauveterrois dont fait partie la Commune de Gornac bénéficie de la dérogation prévue au III de l'article L.5210-1-1 du CGCT.

Le projet de SDCI de la Gironde permet donc à la Communauté de Communes du Sauveterrois de subsister sans modification.

Le Conseil Municipal est par conséquent favorable au devenir proposé par le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde du 19 octobre 2015 de Monsieur le Préfet de la Gironde qui prévoit le maintien sans changement de la Communauté de Communes du Sauveterrois.

*Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0*

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que 17 conseils municipaux sur les 19 communes que regroupe la Communauté de Communes du Canton de Targon ont délibéré pour rejoindre la Communauté de Communes du Sauveterrois. Parmi les 2 communes ne souhaitant pas rejoindre la Communauté de Communes du Sauveterrois, l'une d'entre elles sera néanmoins dans l'obligation de le faire quand même car elle serait géographiquement enclavée par des communes faisant partie de ce regroupement.

Par ailleurs le conseil municipal de la commune de Saint Laurent du Bois s'est prononcé favorablement pour quitter la Communauté de Communes des Coteaux Macariens afin de rejoindre celle du Sauveterrois.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – SIVOM d'adduction d'eau et d'assainissement à la carte de St Brice - DE 2015 46

Monsieur le Maire présente les pages 96 à 101 du projet de SDCI indiquant les cartes actuelles des syndicats de l'eau, et des syndicats d'assainissement (collectif et non collectif) et une proposition de rationalisation pour leur ensemble.

L'article n° 17 (page 36) du projet de SDCI présenté mentionne : « Fusion du syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement à la carte (SIEA) de Rions, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la région de Targon et du SIVOM d'adduction d'eau et d'assainissement à la carte de Saint-Brice. »

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis sur une telle fusion avec les syndicats intercommunaux de Rions et Targon.

Compte tenu du fait que cette fusion éloignerait en matière d'eau et d'assainissement la commune de Gornac du territoire communautaire dont elle fait partie pour la rapprocher des rives de la Garonne, zone avec laquelle elle n'a pas de point commun,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de s'opposer à un regroupement avec le SIEA de Rions ;*
- que le regroupement se fasse plutôt entre le SIVOM d'adduction d'eau et d'assainissement à la carte de St Brice, le SIAEP de la région de Targon et le SIVOM à la carte de l'Entre-Deux-Mers pour les domaines de l'assainissement (collectif et non-collectif) et de l'eau.*

L'ensemble de l'assemblée délibérante approuve cette proposition.

*Votants : 8
Pour : 8*

Contre : 0
Abstention : 0

Subventions

Subvention - Echange Sottrum avec le Collège Robert Barrière de Sauveterre de Guyenne (5 gornacais) – DE 2015 47

Monsieur le Maire expose que Madame HARTMANN, professeur d'allemand au Collège Robert Barrière de Sauveterre de Guyenne a demandé si la commune pouvait aider à financer en 2016 un voyage dans le cadre des échanges scolaires entre élèves d'allemand. 5 collégiens Gornacais participeront à ce voyage.

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 50€ par enfant. Ceci fait une subvention de fonctionnement versée au Collège Robert Barrière de Sauveterre de Guyenne de 250€.

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Bâtiments communaux

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par une personne souhaitant créer son activité à Gornac. Monsieur Joël GARCIA PALACIO souhaite installer un cabinet de conseil, commercial et d'ingénierie. La salle Marcel Santina lui a alors été proposée. Celle-ci lui convient parfaitement, c'est pourquoi Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de mise à disposition temporaire correspondante.

La société Créavista étant en cours de constitution, la convention sera signée avec Monsieur Joël GARCIA PALACIO en son nom propre dans un premier temps. Dès que cette société existera juridiquement cette première convention, sera dénoncée, et une nouvelle convention, au nom de la société, sera signée. La nouvelle convention sera conclue pour un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de 5 ans. Elle sera alors soumise au conseil municipal.

Monsieur Alain COMBES, premier adjoint, présente la convention de mise à disposition temporaire de la salle municipale située 19ter route de Coirac à M. Joël GARCIA PALACIO.

Convention de mise à disposition temporaire de la salle municipale située 19ter route de Coirac à M. Joël GARCIA PALACIO – DE 2015 48

Monsieur Alain COMBES présente le projet de convention de mise à disposition temporaire de la salle municipale située 19ter route de Coirac pour :

M. Joël GARCIA PALACIO,
qui occupera le local 19ter route de Coirac à Gornac,
le montant de la redevance mensuelle est de 150€.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour la signature de cette convention.

Votants : 8
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 1

Délégation du Conseil Municipal au Maire

L'ensemble du conseil municipal dit avoir reçu le document récapitulatif des attributions exercées par le Maire en application de la délibération du 24 juin 2014 en même temps que la convocation pour cette assemblée et n'a pas de question.

Questions diverses

Dossier Da Mota

Monsieur le Maire indique qu'il a joint par téléphone la propriétaire du domicile de Monsieur Da Mota. Celle-ci lui a indiqué qu'il avait quitté les lieux sans laisser d'adresse, elle est à sa recherche car il ne réglait plus son loyer.

Monsieur Alain COMBES, premier adjoint en charge du dossier, dit que l'audience devrait avoir lieu à la 5^{ième} chambre du tribunal de grande instance de Bordeaux le 11 janvier 2016. L'avocat demandera que l'affaire soit traitée même si Monsieur Paulo DA MOTA ne se présente pas ou s'il ne se fait pas représenter.

Commission enfance, jeunesse et action sociale de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire et Marie-Thérèse LESTAGE ont participé à la réunion du 8 octobre 2015 à Mauriac. A l'ordre du jour, figurait « la réorganisation des accueils périscolaires » et « la tarification ». Un travail est en cours sur les dépenses et les conséquences des coupes budgétaires. Les intervenants, le vice-président et la technicienne ont indiqué avoir pour projet de fermer l'accueil de loisir sans hébergement de Mourens pour en ouvrir un à Coirac uniquement pour les mercredis.

Plusieurs solutions ont été évoquées :

- regroupement de Mourens à Coirac
- regroupement de tous les enfants à Sauveterre de Guyenne
- laisser les accueils périscolaires en l'état

Les informations suivantes ont provoqué des échanges :

- agrandir les locaux de l'accueil périscolaire de Sauveterre de Guyenne demanderait des frais supplémentaires
- les locaux de Coirac seraient peu adaptés pour un bon accueil et les frais de mise aux normes seraient importants
- les locaux de Mourens sont bien équipés et en conformité grâce aux investissements conséquents récents.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la création des centres de loisirs, une étude comparative avait démontré qu'il était moins coûteux de mettre aux normes les locaux de Mourens que ceux de Coirac, c'est pourquoi le choix d'aménager les locaux à Mourens avait été pris.

Suite aux divers échanges et aux questions soulevées, les intervenants travaillent sur des pistes d'amélioration du service et de rationalisation des coûts.

Avancement du dossier maison des assistantes maternelles (MAM)

Lors de la dernière réunion de la commission « bâtiments et aménagement du bourg » en vue de déterminer les travaux à réaliser dans le bâtiment de l'ancienne Poste, aucune des 3 futures assistantes maternelles ne s'est présentée. Pour l'instant leur projet est en attente car au vu du délai d'aménagement des locaux les parents candidats ont trouvé d'autres solutions de garde. Madame Ida BROUCHICAN, assistante maternelle, nous informera rapidement de sa décision de créer ou non la MAM.

Organisation du téléthon 2015 - appel aux bénévoles

Madame Maïté LESTAGE rappelle que le téléthon aura lieu le vendredi 4 décembre 2015 au soir et toute la journée du samedi 5 décembre 2015. Elle demande aux conseillers municipaux s'il est possible de venir aider à monter les tables, faire des pâtisseries et travailler sur la signalétique.

Pour information, il y a 55 inscriptions au repas « poulet basquaise » du samedi soir.

SCoT - mise en place d'une commission

Monsieur le Maire rappelle brièvement les objectifs du SCoT.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire projette une carte de la commune avec les bâtiments existants.

Dans un second temps, il propose de former une commission de travail au sein du conseil municipal afin d'élaborer un document prospectif anticipant l'urbanisation future. La commission SCoT sera composée des commissions « bâtiments - aménagement du bourg » et « voirie ». Les conseillers municipaux non membres de ces deux commissions auront connaissance des réunions et pourront se joindre aux rendez-vous.

La première réunion est fixée au lundi 14 décembre 2015 à 18h45 à la Mairie.

Agent technique

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un entretien individuel qu'il a eu avec l'agent technique de la commune.

Ce dernier a demandé une augmentation de 100€ net mensuel.

Monsieur le Maire lui a alloué une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) supérieure le faisant passer du coefficient 4 au 5 à compter du 1^{er} janvier 2016.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 22 décembre 2015 à 20h45 à la Mairie de Gornac.

La séance est levée à 23h15.

LAMOUREUX Pierre Didier	
COMBES Alain	
LESTAGE Marie-Thérèse	
BRIFFAUT Dominique	
TROLLIET Jérôme	
LEROY Laurence	
ARROYO Frédéric	
POSSAMAÏ Michel	